

Décisions du Comité Exécutif

Resolutions from the Executive Committee

Le Comité Exécutif réuni le 4 octobre 2020 conformément aux dispositions de l'article 4.4 des statuts du FBC a décidé ce qui suit :

At the Executive Committee held on 4 October 2020 pursuant to article 4.4 of the FBC constitution it was resolved that :

Première Décision / First Decision:

Vu l'article 3.3.1 des statuts du FBC

Considering article 3.3.1 of the FBC Constitution

Décide que l'Assemblée Générale Annuelle 2020 du FBC aura lieu **le 3 novembre 2020.**

Resolves that the Annual General Meeting 2020 of the FBC will be held on the **3rd November 2020.**

Deuxième Décision / Second Décision

Vu les articles 3.1 et 11.5 des statuts du FBC.

Vu les règles applicables aux Emirats Arabes Unis et dans l'émirat de Dubai en matière de limitation des rassemblements durant la pandémie de la SARS-CoV-2 (COVID 19).

Vu les garanties de fiabilité et sécurité offertes par les applications Zoom et Electionbuddy testées et expérimentées par d'autres membres du réseau CCIFI.

Considering article 3.1 and 11.5 of the FBC Constitution.

Considering the applicable rules in the United Arab Emirates and the Emirate of Dubai in relation with the SARS-CoV-2 (COVID 19) pandemic.

Considering the reliability and security offered by the applications Zoom and Electionbuddy tested and experimented by other CCIFI network members.

Décide que l'Assemblée Générale Annuelle 2020 aura lieu en ligne par les moyens digitaux offerts par l'application Zoom. L'élection des membres du Comité Exécutif aura lieu au travers du service d'élection en ligne Electionbuddy selon les modalités du Code Electoral.

Les votes sur les résolutions auront lieu par la fonction Poll de l'application Zoom.

Resolves that the Annual General Meeting 2020 will be held online through the application Zoom. Election of the Executive Committee members will be held through the online election service supplied by Electionbuddy and in accordance with the Electoral Code. Vote on the reports will take place through the Poll functionality of the Zoom application.

Troisième Décision / Third Décision

Vu les articles 4.2, 8.1.1 et 11.5 des statuts du FBC.

Vu les garanties de fiabilité et sécurité offertes par le service d'élection en ligne Electionbuddy testé et expérimenté par des membres du réseau CCIFI.

Considering articles 4.2, 8.1.1 and 11.5 of the FBC Constitution.

Considering the reliability and security offered by the online election service supplied by Electionbuddy which has been tested and used by other CCIFI members.

Le Comité Exécutif décide de promulguer le Code Electoral Suivant en vue de l'Assemblée Générale Annuelle 2020 du 3 novembre 2020 pour l'élection des membres du comité directeur.

The Executive Committee resolves to promulgate the following Electoral Code which will apply to the 2020 elections of the Executive Committee members at the Annual General Meeting 2020.

CODE ELECTORAL / ELECTORAL CODE

1. Système de vote Electionbuddy voting system

L'électeur ne peut voter qu'une seule fois et les choix de vote restent anonymes. Chaque bulletin de vote comporte une clé de vote sécurisée et le vote est vérifiable et peut être observé de manière indépendante. Un cryptage de 256 bits est utilisé pour protéger le vote. Les données des électeurs ne sont ni partagées ni utilisées - les élections restent privées.

Voters can only vote once and votes remain anonymous. Each ballot has one, secure voting key and the vote is auditable, verifiable and can be independently observed.

256-bit encryption used to safeguard every vote. Voter data is never shared or used — elections stay private.

2. Règles applicables aux candidats - Rules applying to Candidates

2.1.

Chaque membre du French Business Council Dubaï & Émirats du Nord peut se présenter aux élections du comité exécutif. Si un membre souhaite devenir membre du Comité Exécutif du FBC, il doit envoyer le formulaire de candidature 15 jours avant l'Assemblée générale annuelle 2020, donc avant le jeudi 15 octobre 2020, à fbc(@)fbcdubai.com.

Each member of the French Business Council Dubai & Northern Emirates may run for Executive Committee election. If a member wishes to become a member of the Executive Committee of the FBC, he or she must send the candidacy form 15 days before the Annual General Meeting 2020, hence by Thursday, 15th October 2020, to fbc(@)fbcdubai.com.

2.2.

Chaque candidat doit être un représentant d'un membre du FBC ou un membre individuel (figurant dans l'annuaire des membres du FBC).

Chaque candidat 2020/2021 doit avoir payé sa cotisation au plus tard le mardi 27 octobre 2020.

Each candidate must be a FBC Member Representative or Individual Member (listed in the FBC Member Directory).

Each candidate 2020/2021 membership fees must have been paid by Tuesday, 27th October 2020.

3. Règles applicables aux membres votants - Rules applying to Voting members

3.1. Éligibilité

Pour pouvoir voter pour le Comité exécutif du FBC 2020/2022, 2 conditions doivent être remplies :

3.1.1. L'électeur doit être un représentant d'un membre du FBC ou un membre individuel (inscrit dans l'annuaire des membres du FBC).

3.1.2. Les cotisations des électeurs 2020/2021 doivent avoir été payées avant le mardi 27 octobre 2020.

Tous les représentants ou membres individuels du FBC sont invités à participer à l'élection.

3.1. Eligibility

To be able to vote for the 2020/2022 FBC Executive Committee, 2 conditions must be met:

3.1.1. The voter must be an FBC Member Representative or Individual Member (listed in the FBC Member Directory).

3.1.2. The voter's 2020/2021 membership fees must have been paid by Tuesday, 27th October 2020.

All FBC Representatives or Individual Members are invited to take part in the election.

3.2. Accès en ligne

Mode d'accès au vote :

- ElectionBuddy crée les clés d'accès - une clé est créée pour chaque électeurs.
- Un avis de vote est remis à chaque électeur, qui contient le lien unique de l'électeur (une adresse de site web qui contient une clé d'accès et amène les électeurs directement au bulletin de vote). L'avis est envoyé par courrier électronique.
- Les électeurs peuvent également accéder au bulletin de vote en utilisant un navigateur web pour visiter le lien d'accès, <https://electionbuddy.com/ballot>, où ils sont invités à entrer leur clé d'accès.
- Une clé d'accès (une combinaison unique et aléatoire de 16 caractères alphanumériques individuels) est nécessaire pour accéder au bulletin de vote.
- La clé d'accès ne peut être utilisée qu'une seule fois; par conséquent, les électeurs ne peuvent voter qu'une seule fois.
- En cas de vote positif, un message "Merci" apparaîtra sur une page de confirmation. Les électeurs recevront un reçu de vote ; il sera envoyé à leur adresse électronique. Dans les deux cas, ils peuvent toujours imprimer leur page de confirmation pour enregistrer le résultat de leur vote.
- Le vote est anonyme. Les choix sont confidentiels et ne peuvent pas être vus par les autres électeurs.

3.2. Online Access

How voters access the ballot:

- ElectionBuddy creates the access keys - one key is created for each voter.
- A voter notice is delivered to each voter, which contains the voter's unique voter link (a website address that contains an access key and takes the voters straight to the ballot). The notice is delivered by email.
- Alternatively, voters can access the ballot by using a web browser to visit the access link, <https://electionbuddy.com/ballot>, where they are prompted to enter their access key.
- An access key (a unique, random combination of 16 individual alpha-numeric characters) is required to access the ballot.
- The access key can be used only once; therefore, voters can only vote once.
- Upon a successful vote, a "Thank you!" message will appear on a confirmation page. Voters will receive a voting receipt; it will be sent to their email address. In both cases, they can always print their confirmation page as a record of their successful ballot submission.
- Voting is anonymous. Choices are confidential and can't be seen by other voters

4. Règles applicables à l'élection

Les votes s'ouvriront le mardi 27 octobre 2020 à midi.

Les votes seront clôturés le mardi 3 novembre 2020 à 18h15.

Un tiers neutre, composé de comptables, assure l'équité et aide à résoudre les problèmes liés aux élections. Il permet également aux électeurs et à des tiers indépendants d'examiner et de recompter les votes.

Les bulletins de vote et les résultats sont observables et vérifiables afin de s'assurer que les votes sont correctement exprimés et d'éviter les fraudes électorales.

Chaque électeur se voit remettre un bulletin de vote qui randomise (mélange) l'ordre des candidats ou des questions. Cela permet d'éliminer l'effet de l'ordre des bulletins de vote sur les résultats du vote (lorsque le premier candidat a plus de chances d'être choisi que les candidats d'ordre inférieur).

Un électeur peut choisir de ne pas voter pour une option ou un candidat en sélectionnant "Abstention" lorsqu'il soumet son vote. Cela peut signifier que l'électeur ne trouve pas les options ou le candidat présenté approprié pour le poste.

4. Rules applying to the election

Votes will open on Tuesday, 27th October 2020 at 12noon.

Votes will close on Tuesday, 3rd November 2020 at 6.15pm.

A neutral third-party staffed by accountants ensures fairness and helps to resolve any issue with the election. This also allows voters and independent third parties to review and to recount.

Voter Ballots and results are observable and auditable to verify votes are correctly casted and to avoid election fraud.

Each voter will be presented with a ballot that randomizes (shuffles) the order of candidates. This removes the Ballot Order Effect on voting results (where the first candidate is more likely to be selected than the lower-ordered candidates).

A voter can choose not to vote for any option or candidate by selecting “Abstain” when they submit their vote. This can mean the voter does not find the options or candidate presented to be suitable for the position.